



AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N° 2021/VA/U

Entre,

La Ville de Dole,

Hôtel de ville-place de l'Europe à 39100 DOLE,
Représentée par Monsieur Jean Baptiste GAGNOUX, Maire,
mandaté par le Conseil Municipal du 8 mars 2021

Désignée sous le terme « la Commune »
d'une part,

Et

L'Association MJC Dole

9 rue Sombardier – 39100 DOLE
Représentée par sa Présidente, Madame Édith CHOUFFOT,
SIRET n° 778 383 422 000 12

Désignée sous le terme « l'Association »
d'autre part,

Préambule

Considérant que depuis 1988, la ville de Dole prend financièrement en charge le poste de direction de la MJC sur présentation d'une facture de la Fédération Française des MJC ;

Considérant la liquidation judiciaire de la Fédération Française des MJC par jugement en date du 07/01/2021 ;

Il est convenu ce qui suit :

Au regard de la situation, la Ville de Dole prend en charge le coût du poste de Direction pour l'année 2021 sous la forme d'une subvention d'un montant de 67 000 € (soixante-sept mille euros).

Les termes de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à Dole, le 24/03/2021
(En deux exemplaires)

Pour la Ville de Dole,

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour l'association MJC Dole,

La Présidente,
Édith CHOUFFOT



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210324-A21080305MJC-CC
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021